

Compte rendu synthétique de la séance du
Conseil municipal du 2 avril 2019.

Le compte rendu exhaustif sera disponible sur le site
www.leconquet.fr

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : JR. CLOITRE, pvr à J. KEREBEL ; E. GUENNEAU, pvr à M. CAM.

Ph. BAZIRE, excusé

S. LE GUEN, G. SALAUN, S. SOUBIGOU et A. LARSONNEUR absents non représentés.

A.HUELVAN et M. QUELLEC sont désignés en tant que secrétaires de séance.

L'ensemble des questions a été examiné lors d'une séance de la commission finances ouverte à tous les élus intéressés. Cette séance s'est tenue le 26 mars 2019.

Elle a été précédée, le 18 mars 2019, d'une réunion de la commission travaux essentiellement consacrée à l'élaboration du programme d'investissement. La commission de travaux était également ouverte à l'ensemble des élus intéressés.

Le compte rendu de la séance du Conseil du 14 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Les questions financières sont présentées par l'adjointe aux finances, Françoise BIDAN.

Vote des taux d'imposition 2019.

Le Conseil Municipal doit fixer, préalablement à l'adoption du budget, les taux d'imposition communaux. La Commission Finances a estimé qu'il était opportun de maintenir les taux en vigueur.

Il est précisé que le produit fiscal progresse à taux constant de près de 3%, grâce à la hausse des valeurs locative, décidée par l'Etat à l'occasion de la Loi de Finances, et à l'augmentation de l'assiette, à savoir les constructions nouvelles.

Le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de conserver les taux suivants :

Taxe d'Habitation	17.79 %
Taxe Foncière propriété bâtie	23.96 %
Taxe Foncière propriété non bâtie	48.10 %

Le Conseil adopte ces taux à l'unanimité.

Budget primitif 2018 de la commune.

Vue d'ensemble		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Crédits de fonctionnement	2 866 798	2 866 798
Résultat de fonctionnement reporté		
Total de la section de fonctionnement	2 866 798	2 866 798
Investissement		
Crédits d'investissement	1 217 267	1 769 193
Restes à réaliser	668 990	43 432
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		73 632
Total de la section d'investissement	1 886 257	1 866 257
Total du budget	4 753 055	4 753 055

Le budget primitif a été établi dans le contexte, désormais structurel, du gel des dotations de l'Etat et des tensions sur les ressources des collectivités.

Il se veut prudent, raisonné, réaliste et exigeant, en conjuguant rigueur et qualité du service public.

Les trois objectifs ayant guidé les choix de la municipalité depuis 2014 restent constants et affirmés :

1. Poursuivre le **désendettement** de la commune sans **augmenter les taux d'imposition**

2. **Entretenir et améliorer le cadre de vie des conquétois** :

Sans avoir recours à l'emprunt.

En maintenant les bâtiments et le patrimoine en état.

En poursuivant la rénovation de la voirie et en mettant en œuvre les opérations d'aménagement nécessaires.

3. **Maintenir**, malgré les tensions sur les finances publiques, la **qualité du service public offert aux conquétois** : en poursuivant les efforts consacrés au **pôle enfance – jeunesse** et en respectant les objectifs de **l'agenda 21**.

En section de fonctionnement, les différents chapitres prévoient, dans une logique de maîtrise des dépenses et de grande vigilance, une poursuite des politiques menées depuis le début du mandat, telles que :

- adhésion renouvelée à l'association « port d'intérêt patrimonial »,

- accompagnement par l'association Energence avec le soutien de la CCPI (20 % de la cotisation communale),

- maintien « raisonné » des adhésions aux associations d'élus essentielles (l'AMF),

- poursuite des politiques de promotion touristique communale, limitée aux seuls labels évalués comme prescripteurs et attractifs (à savoir le Pavillon Bleu ; il est rappelé que la commune a renoncé au label « Station Verte »...),

- prise en compte des fêtes et animations estivales, dans le cadre de la convention conclue avec la Mairie de PLOUMOGUER, qui met son service « vie locale » à la disposition de la commune pour assurer la programmation et la promotion de ces animations qui seront portées par les associations,

- **politique jeunesse affirmée et maintenue**, grâce aux moyens accordés à l'école, aux services jeunesse mais aussi par les participations au RPAM communautaire ou à la Maison de l'Enfance de PLOUGONVELIN,

- accompagnement avec la Maison de la Bio pour le restaurant scolaire,

- financement intégral des séances de piscine et de la voile scolaire pour les enfants des écoles primaires,

- prise en charge de l'aide au transport scolaire pour les familles dont les enfants utilisent le service proposé par la région,

- sorties et mini-camps ALSH et Accueil jeunes

- confirmation de la poursuite de la gestion en régie directe de la garderie périscolaire.

- contrat d'association avec l'école Saint-Joseph (896.56 € de dépenses par élèves du Conquet et de Trébabu = 97 725 €),

- convention de financement des classes bilingues avec la municipalité de PLOUGONVELIN et l'école DIWAN de SAINT-RENAN,

- poursuite des opérations d'enfouissement de réseau télécom, désormais prises en compte en section de fonctionnement (130 000€),

- reconduction du poste de secours aux Blancs-Sablons, ce qui implique, outre le recrutement des trois sauveteurs, la location et l'équipement du poste.

Les crédits nécessaires sont par ailleurs à nouveau inscrits pour financer deux propositions du BP 2018 dont les modalités restent à définir (consultance architecturale et **subvention pour les clôtures végétales**)

Les **charges de personnel** restent maîtrisées (1 020 000 €, + 1.39 % par rapport au BP 2018). Aucune création de poste n'est envisagée. L'augmentation des charges prévue est liée aux

avancements de grade et d'échelon des agents, aux effets de la refonte des grilles indiciaires, aux prévisions de remplacements... Le Maire signale au Conseil que le recrutement du remplaçant de Pascal LISI vient d'être confirmé et que le nouveau policier municipal prendra ses fonctions dans le courant de l'été.

Un chapitre « dépenses imprévues » est créé et abondé de 10 000 € afin de pouvoir honorer des dépenses non prévues mais nécessaires ou obligatoires sans décision budgétaire modificative, lorsqu'il n'est pas possible de réunir le conseil municipal.

Quelques dépenses nouvelles sont prises en compte (étude obligatoire pour assurer la conformité des pratiques communales avec le Règlement Général relatif à la Protection des Données 3500 €), des charges supplémentaires également (cf. + 4000 € pour le contrat de maintenance de l'éclairage public)...

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 2 866 798 €, dont un virement à la section d'investissement de 629 330€.

En section d'investissement les principaux postes concernent, pour près de 700 000 € dans le cadre de dépenses nouvelles ou de report, deux opérations particulièrement importantes :

- l'extension et la mise en accessibilité de la bibliothèque-ludothèque, dont les travaux démarreront au mois de mai et qui seront coordonnés de manière à limiter au maximum les impacts sur le fonctionnement de la bibliothèque. L'autorisation de programme pour cette opération est portée à 205 000 €
- l'opération d'aménagement urbain de l'entrée de ville sud et du quartier de Sainte-Barbe et Portez. Cette opération a commencé dans le quartier de Sainte-Barbe, aux abords de l'hôtel. L'autorisation de programme de cette opération est portée à 540 000 €. Elle est précédée d'une rénovation du réseau d'eau potable rue Sainte-Geneviève (travaux en cours actuellement).

Répartition des dépenses d'investissement (reports et dép. nouvelles)	
Eclairage Public (105)	147 352 €
Voirie (106)	964 769 €
Bâtiments (107)	408 191 €
Matériel (112)	139 805 €

Le montant des reports 2018 s'établit à 668 990 €, le remboursement du capital de la dette s'élève à 225 000 € et montant consacré aux investissements nouveaux est de 991127€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 886 257 €.

Il est rappelé au Conseil que l'endettement de la commune, s'il reste important, est désormais maîtrisé.

Il a connu les évolutions suivantes au cours des dernières années :

2008	2699 € par habitant
2014	1403 € par habitant
2019	995 € par habitant.

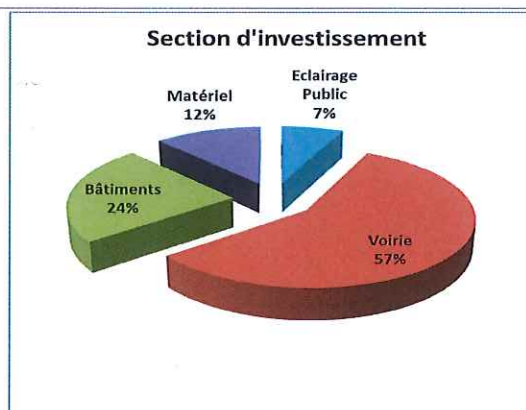
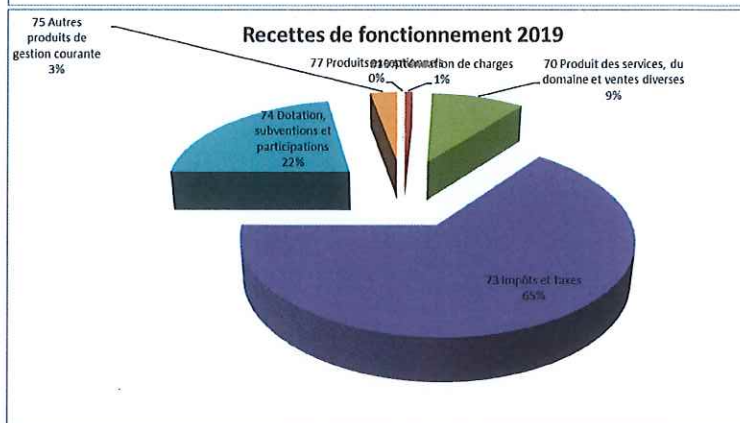
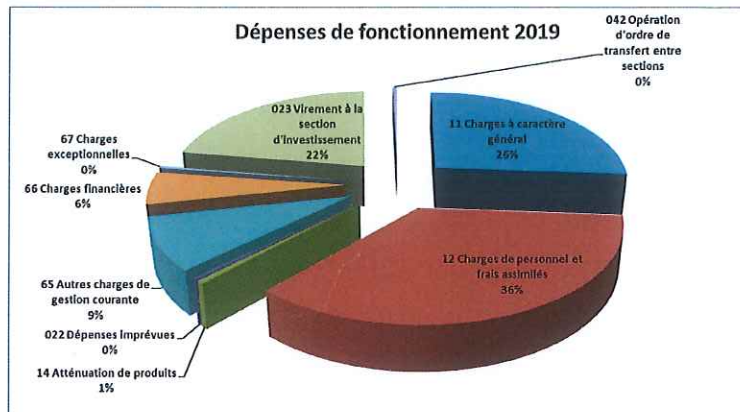
Unanimité pour adopter le budget, les modifications d'autorisations de programmes et mandater le maire pour le mettre en œuvre, solliciter l'ensemble des subventions, approuver les autorisations de programme nécessaires.

Budget « Lotissement jeunes ménages ». Le budget est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. LE VOURCH). Il est rappelé qu'une décision pourra intervenir après l'été pour envisager un changement de cible de clientèle, dans

l'attente un panneau de publicité va être installé et le règlement retravaillé avec les architectes

Questions diverses : M. LE VOURCH interroge le maire sur le versement des 60 000 € issus du legs Girardot et destinés à financer le ponton du port de pêche. Il lui est précisé que cette somme sera versée à la CCI, comme convenu, dès l'appel de fond qui interviendra après le versement du FEAMP.

Graphiques de synthèse :



A l'issue de la séance les informations suivantes sont apportées :

- travaux de la passerelle : la CCPI lance la rénovation d'une travée « test », afin de vérifier la pertinence de la méthode envisagée, à compter du 24 avril 2019. La circulation piétonne sera ponctuellement suspendue pendant les travaux.

- rencontre conviviale vendredi 5 avril à 19h, à la salle des renards. **Vie des champs, champs de vie...**

Dans le cadre du rassemblement mensuel des Coquelicots, une rencontre conviviale est organisée le vendredi 5 avril à 19h, à la Salle des Renards en présence d'agriculteurs locaux. Comment prendre en compte les exigences et les motivations des uns, les intentions et les contraintes des autres? Comprendre pour mieux se comprendre, tel est le but recherché. Rencontre ouverte à tous.